Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20200430-2020048-DE
le 30/04/2020

*SDIS 31 - Budget Principal*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2020048 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/04/2020

Objet : création d'un poste permanent de logisticien

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 30/04/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d_lib 048-2020.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20200430-2020048-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/04/2020

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20200430-2020048-DE
le 30/04/2020

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

# DÉLIBÉRATION N° 2020-048

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
## DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

| | |
|---|---|
| Présents : | 4 |
| Représentés : | 0 |
| Excusés : | 1 |
| QUORUM | 3 |

**SÉANCE DU 27 AVRIL 2020**

L'an deux mille vingt, au jour du vingt-sept avril à neuf heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni en visioconférence, sur convocation de sa présidente, Émilienne POUMIROL en date du 22 avril 2020.

**Etaient présents :** POUMIROL Émilienne, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, DENOUVION Victor

**Etaient excusés :** SIMION Arnaud

**OBJET :** **CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE LOGISTICIEN AU GROUPEMENT FORMATION**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un emploi de logisticien au sein du groupement formation était pourvu jusqu'à fin 2019 par un emploi d'avenir. Depuis le 1er janvier 2018, il n'est plus possible de conclure un emploi d'avenir car le dispositif a été supprimé. Les contrats en cours ont pu arriver jusqu'à leur terme, mais n'ont pu être renouvelés.

Ainsi depuis le 1er février 2020 le pool des logisticiens du groupement formation a été renforcé par un adjoint technique non titulaire.

Afin de poursuivre une activité optimale de l'école départementale en terme logistique, il convient à ce jour de pérenniser le poste en créant un emploi permanent à temps complet de logisticien au groupement formation ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le.30 avril 2020, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20200430-2020048-DE
le 30/04/2020

**ENTENDU** le rapport de la Présidente,

**APRÈS en avoir délibéré,**
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

**APPROUVENT** la création d'un poste permanent de logisticien au sein du groupement formation.

La présidente du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne.

Émilienne POUMIROL

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le.30 avril 2020, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tél. 05 61 06 37 00 • Fax 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex